

Le réveil de



Saint-Lormel

La campagne au fil de l'eau

N° 492

décembre 2021

La bûche de Noël : du bois au gâteau

Bûche glacée ou roulée ? Prenez plutôt du bois de chêne pour rester dans la tradition.

En effet, le dessert star de Noël a sa propre histoire, longue de plusieurs millénaires.



POURQUOI UNE BÛCHE ?

L'origine est liée au solstice d'hiver. Pour la nuit la plus longue de l'année, on brûlait une énorme bûche, mais pas n'importe laquelle. Elle devait avoir une notion de sacré. Le jour du solstice, on renversait un peu de vin ou d'huile dessus en offrande. La bûche était déposée dans le foyer par l'aîné et le cadet de la maison, symbole de la famille et de la transmission. Il y avait tout un cérémonial ! Selon les régions, elle brûlait uniquement la nuit de Noël ou jusqu'à l'Épiphanie, soit 12 jours après, pour représenter l'année. Les tisons étaient conservés et mis au feu en cas de coup dur, pour contrecarrer le mauvais sort.

À QUAND REMONTE CETTE COUTUME ?

Étant donné que ces symboles et coutumes sont similaires à travers toute l'Europe, on peut estimer que cela s'est propagé grâce aux populations indo-européennes, soit vers 2500 avant J.-C. Certaines coutumes étaient encore en vigueur avant les années 1950, époque où Noël s'est uniformisé.

QUELLE ÉTAIT LA SIGNIFICATION DE CE RITUEL ?

Il y avait un côté annonciateur. On utilisait souvent une bûche de chêne ou d'arbre fruitier, car ces bois sont parfaits pour faire des étincelles. Plus ces dernières étaient

hautes, mieux allait être l'année à venir : de bonnes récoltes, peu de sécheresses ou d'inondations... On avait besoin de se rassurer par des petits signes comme ceux-là. Cependant il y avait aussi un côté protecteur. En hiver, la maison est barricadée à cause du froid. Il reste ce lien ouvert vers le ciel qu'est la cheminée. Or, la nuit nous a toujours fait peur et elle appartient aux revenants et aux créatures surnaturelles, selon les civilisations. La bûche est un symbole de l'au-delà, pour les ancêtres comme pour la descendance à venir. De même, les biscuits de Noël, sont pointus pour protéger de la sorcellerie, repousser le mauvais sort.

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence
CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard
(9 h-12h & 14 h-17h30)
au 06 74 65 55 64

➔ FERMETURE EXCEPTIONNELLE :

La mairie sera exceptionnellement fermée le mercredi 15 décembre 2021 de 9h à 12h.

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com



QUAND LA BÛCHE S'EST-ELLE TRANSFORMÉE EN GÂTEAU ?

Le gâteau est arrivé vers 1870. Plusieurs pâtisseries se disputent la paternité, mais ils ont juste eu l'idée en même temps d'un roulé recouvert d'une fine couche de crème au beurre qui ressemble à une bûche. Auparavant, les desserts de Noël étaient très riches en ingrédients, comme les minces pies ou le pudding au Royaume-Uni, le stollen en Allemagne ou le panettone en Italie. On mettait surtout des raisins secs,

denrée qui se conserve bien. C'était l'annonce d'un avenir prospère, car les fruits secs sont symboles de fertilité. Ainsi, on multiplie les mets à Noël, car "l'abondance promet l'abondance".

La bûche de Noël traditionnelle, glacée ou non, est généralement décorée d'attributs divers (Père Noël, hache, scie, champignons, lutins, etc.) en sucre ou en plastique. Cependant, on trouve maintenant plus de bûches dites « fantaisies » qui ne sont plus roulées, mais faites dans des moules et garnies non pas de crème au beurre mais de mousse de fruits, de crèmes diverses et de toutes sortes de biscuits, sobrement décorées afin d'en faire un entremets raffiné.

Source : Nadine Cretin,
historienne des fêtes

**Les membres de la commission communication
vous souhaitent de bonnes fêtes
de fin d'année pleines de gourmandises
à partager en famille ou entre amis**

LE SAVIEZ-VOUS ?

À propos du PROJET de DÉVIATION DE PLANCOET

**Concertation publique du mercredi 15/12/2021 au
jeudi 17/02/2022**

Une réunion publique : Jeudi 13 janvier 2022 19 h salle
Kreuzau - rue du Buis à PLANCOET

> **DES PERMANENCES** réalisées par le groupement de
maîtrise d'œuvre en charge des études et les services
départementaux :

• Lundi 17/01/2022 de 14 h à 18 h à PLANCOET salle
rubis - rue du Gl de Gaulle

• **Samedi 22/01/2022 de 9 h à 12 h à la mairie de
Saint LORMEL**

• Samedi 29/01/2022 de 9 h à 12 h à la mairie de PLUDUNO

• Samedi 05/02/2022 de 9 h à 12 h à PLANCOET salle
rubis - rue du Gl de Gaulle

> **DES ATELIERS THÉMATIQUES** à PLANCOET Salle
Emeraude et Corail rue de la Madeleine :

• Mardi 18/01/2022 à 19h à destination des associations

• Lundi 24/01/2022 à 14h à destination du monde agricole

• Lundi 24/01/2022 à 19h à destination des acteurs
économiques

> **UNE EXPOSITION de panneaux d'information du
15 décembre 2021 au 17 février 2022 à PLANCOET
Hall de la salle des fêtes rue de la Madeleine.**



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

**DU 18
NOVEMBRE
2021**

Étaient présents :

AILLET Louis,
AUBIN William,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
NEUTE Françoise,
PLESTAN Sylvaine,
PORCHER Aurélie,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas,
SORGNIARD Catherine,
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

MENIER Mireille

* Ces "brèves" représentent les
principales informations du Conseil
Municipal traitées par la commission
information et communication.
Elles ne doivent pas être considérées
comme le compte-rendu complet
et officiel du Conseil Municipal.
Celui-ci est téléchargeable sur :
www.saint-lormel.fr

• Des nouvelles de Dinan Agglomération :

Deux conseils communautaires
ont eu lieu depuis le dernier
conseil municipal.
Celui du 25 octobre portait sur
des délibérations techniques,
sans sujet phare et celui du
3 novembre traitait des orien-
tations budgétaires pour 2022.
2 conférences des maires ont

été consacrées à la demande
d'adhésion de Beaussais-sur-
mer : le 18 octobre, les élus
de Beaussais-sur-mer sont
venus présenter leur demande
et le 3 novembre un débat a
eu lieu sur le sujet.

Le Conseil communautaire
se prononcera officielle-
ment sur la demande le
20 décembre.

• Les informations des Commissions communales :

> Affaires scolaires

Pour améliorer les conditions
de travail des agents, une dou-
chette sera installée sur l'évier

de la cuisine de la cantine
(coût 600,00 €)

Le 1^{er} conseil d'école a eu lieu
le 19/10/2021 :

Nous comptons actuellement
96 enfants sur le RPI. Les
prévisions, à ce jour, pour la
prochaine rentrée sont de 94.
Notre RPI est un des rares
regroupements pédagogiques
à voir ses effectifs en augmen-
tation, en milieu rural.

Les instituteurs ont présenté
les divers projets de l'année.
Tous les enfants du RPI assis-
teront à un spectacle de Noël
offert par les 2 communes le
17 Décembre. L'organisation
par la commune du passage
du Père Noël à l'école de Saint-
Lormel sera renouvelée.

> Vie associative

La commission s'est réunie le 5 novembre 2021 avec les représentants des associations communales pour dresser en concertation une pré-programmation des manifestations 2022. Une nouvelle rencontre sera organisée en février, après les assemblées générales, pour faire un point sur les projets de chacun et travailler sur une manifestation commune pour tenter de rassembler et rencontrer nos concitoyens. Pour cette fin d'année, il est prévu le Troc Plantes le 22 novembre (Lormélimélo), la vente de sapins de Noël (amicale parents d'élèves) la vente de gâteaux le 4 décembre pour le Téléthon (comité des fêtes) & la traditionnelle soirée vin chaud/châtaignes grillées le 18 décembre (comité des fêtes).

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON : CAMPAGNE D'HIVER

La campagne d'hiver des Restos du Cœur qui a débuté le jeudi 25 novembre 2021 se poursuivra jusqu'au jeudi 10 mars 2022. La distribution se fera chaque jeudi de 9h à 11h15.

→ ENCORE DU VANDALISME ! :

Nous avons à déplorer, une fois de plus, des dégradations aux Roseaies et aux Costières où de nombreux poteaux protégeant le cheminement des piétons le long de la voie de circulation ont été arrachés et des plaques d'égoût ont été déplacées. Une plainte a été déposée.

• HARMONISATION FISCALE pour les communes de DINAN AGGLOMÉRATION : adoption du rapport de la CLECT

Le conseil municipal a validé le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal qui a été défini lors de la création de Dinan Agglomération. L'objectif étant l'harmonisation des taux sur le territoire, pour atteindre le taux cible intercommunal de 14,37% en augmentant ou diminuant les taux de la taxe d'habitation (TH) en fonction des situations des communes.

L'option retenue par la CLECT : utiliser la référence TH 2017 pour retrouver l'esprit d'accord fiscal, solution la plus favorable pour les communes qui reçoivent et la moins pénalisante pour celles qui redonnent. Notre commune bénéficie d'une attribution de compensation de 20 030 € de la part de Dinan Agglomération. Cette allocation de compensation vise à rééquilibrer financièrement les transferts de compétences entre les communes et Dinan Agglomération.

• Situation du local commercial situé 21 bis rue des Tilleuls

Le bail précaire de 6 mois consenti à Bruno DUVAL venant à expiration, le conseil municipal accorde à la SAS LE PETIT BURGER représentée par Giovanni BLIVET, (ex-associé de Bruno DUVAL), à compter du 1er décembre 2021, un nouveau bail aux mêmes charges et conditions (loyer mensuel de 400 € avec dépôt

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ VŒUX 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

Les habitants de la commune sont invités à la cérémonie des vœux de la municipalité qui aura lieu le samedi 8 janvier 2022 à 18 h

de garantie de 2 mois de loyer et autorisation d'une terrasse moyennant la redevance en vigueur pour occupation du domaine public).

À la demande du locataire, compte tenu de la baisse d'activité en hiver, le loyer mensuel des 4 premiers mois sera réduit de 100 € à titre exceptionnel.

• Demande de subvention :

Le Maire a été saisi d'une demande de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique. Le conseil décide de ne pas donner suite à ce type de demande.

• À propos du projet de rénovation/réhabilitation de la salle polyvalente :

- Lors de la dernière réunion du 16/11/2021 avec l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) et le CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement), le calendrier suivant a été dressé :
- 14 décembre : publication du marché
- 25 janvier : réception des candidatures
- 15 février : choix de 4 cabinets
- 15 mars : dépôts des offres des cabinets
- 29 mars : auditions des cabinets

• SÉCURITÉ :

> UNE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS pour les agents :

Le Maire souhaite que les 9 agents bénéficient d'une formation aux premiers secours (PCS1).

- Durée de la formation : 7h
- par groupe de 7 à 8 personnes
- Coût : 56 € par personne.



> UNE FORMATION aux gestes qui sauvent pour les élus :

Il est proposé aux élus intéressés une formation aux gestes qui sauvent : alerter, protection, massage et défibrillateur

- Durée : 2 h
- Coût : 25 € par personne

La séance est levée à 22h50

• Prochain conseil municipal :

le mardi 14 décembre 2021 à 20h

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES D'HIVER DES DECHETTERIES

• **PLANCOËT ZA** de Naza-reth, 02 96 80 29 72, du 1^{er} novembre au 31 janvier.
Lundi 9h - 12h,
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi 14h - 17h

• **MATIGNON** Route du chemin vert, 02 96 41 12 63, du 1^{er} octobre au 31 mars
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30

→ BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en **DECEMBRE 2005** sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

• DÉMARCHÉ :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

DINAN AGGLOMÉRATION lance son premier budget participatif.

*Une idée de projet pour votre territoire ? C'est le moment de la partager !
Pour la première fois, Dinan Agglomération vous donne les clés d'une
partie de son budget : 200 000€ dédiés à la réalisation de vos projets.*

**DINAN
AGGLOMÉRATION**

QUI PEUT SOUMETTRE UN PROJET ?

- Tout habitant du territoire, sans limite d'âge.
- Seul(e) ou collectif.

POUR SOUMETTRE UN PROJET, IL DOIT :

- Être d'intérêt communautaire, et donc bénéficier au plus grand nombre.
- Concerner l'une des compétences de Dinan Agglomération : le sport, la culture, les mobilités, l'habitat, l'environnement, ...
- Entrer dans l'une de ces 2 catégories : projet duplicable OU projet qui rayonne

QU'EST-CE QU'UN PROJET DUPLICABLE ?

Il doit pouvoir se multiplier sur le territoire. Par exemple : un hôtel à insecte, un compositeur collectif...



ET UN PROJET QUI RAYONNE ?

Il doit bénéficier à plusieurs communes alentour. Par exemple : une guinguette ou un mur d'escalade.

CONCRÈTEMENT COMMENT ÇA MARCHE ?

- Du 27 octobre au 31 décembre 2021 : Déposez vos projets en ligne sur budget-participatif.dinan-agglomeration.fr ou dans l'urne qui se trouve dans votre mairie.
- De janvier à mars 2022 : Les services de Dinan Agglomération, accompagnés des citoyens du conseil de développement, étudieront la faisabilité de vos projets.
- Du 1^{er} avril au 31 mai 2022 : Vous pourrez voter pour vos projets favoris !
- À partir de juin 2022 : Dinan Agglomération lancera la réalisation des projets lauréats.

À vous de jouer ! Imaginez le territoire qui nous rassemble !



COVID 19 : RAPPEL VACCINAL = PASSE SANITAIRE VALIDE

À partir du 27 novembre 2021, le rappel vaccinal a été ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, dès 5 mois après leur dernière injection.



ATTENTION !

Pour les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen, le rappel vaccinal sera obligatoire à partir du 15 décembre 2021 pour conserver un passe sanitaire valide. Les personnes de 65 ans et plus devront avoir reçu leur dose de rappel 7 mois maximum après leur dernière injection. Les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront avoir reçu leur dose de rappel deux mois après l'injection de leur monodose. Au-delà de ces délais, leur QR code sera désactivé automatiquement. À compter du 15 janvier 2022,

toutes les personnes âgées de 18 ans et plus devront avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois après la dernière injection pour bénéficier d'un passe sanitaire valide. Les personnes qui font leur rappel disposeront d'un nouveau QR Code qui sera valide 7 jours après l'injection. Les personnes qui font leur rappel dans les délais, soit dans les 4 semaines suivant leur éligibilité, le QR code généré au moment de leur précédente vaccination restera actif pendant 7 jours de façon à ce qu'elles puissent disposer d'un passe sanitaire valide.

OÙ EFFECTUER SON RAPPEL VACCINAL ?

- D'abord auprès du médecin traitant ou du pharmacien qui disposent désormais des mêmes vaccins que les centres de vaccination.
- Ensuite dans les centres de vaccination du département. Plus de 14 000 créneaux sont ouverts chaque semaine depuis le 15 novembre dans les centres de vaccination situés à Dinan, Guingamp, Lamballe, Loudéac, Paimpol, Pleumeur-Bodou et Ploufragan.

COMMENT PRENDRE RDV POUR SON RAPPEL VACCINAL ?

Les créneaux d'ouverture ont été élargis à 3,5 jours par semaine et uniquement sur rendez-vous afin de faciliter la gestion des doses et de fluidifier la vaccination des visiteurs sur www.keldoc.fr (pour Dinan

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ PREVENTION ROUTIERE

Être visibles à vélo

À quoi reconnaît-on un cycliste qui pense à sa sécurité ? : il réfléchit la nuit



sur : www.doctolib.fr) et par téléphone au 02 57 18 00 60.

OÙ TROUVER LES LIEUX DE VACCINATION ?

Toutes les informations sur les lieux de vaccination dans les Côtes d'Armor sont disponibles sur le site : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-22-cotes-darmor.html>

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ NUMÉROS UTILES :

URGENCES 24h/24

- SAMU : **15**
- POLICE-SECOURS : **17**
- SAPEURS-POMPIERS : **18** ou **112** (numéro européen d'urgence)
- N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : **114**
- Centre antipoison : **02 99 59 22 22**
- Pharmacies de garde : **32 37** ou servigardes.fr
- Samu social : **115**

DÉPANNAGE

- Electricité ENEDIS : **09 72 67 50 22**
- Urgence sécurité gaz GRDF : **0 800 47 33 33**
- Eau SAUR : **02 22 06 45 09**
- Téléphone ORANGE : **3900** ou assistance.orange.fr ou suivi-des-incidents.orange.fr

SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

- Mairie : **02 96 84 14 80**
- N° d'urgence mairie : **06 74 65 55 64** (en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et uniquement

pour les urgences !)

- Ecole Publique St Lormel : **02 96 84 15 30**
- Ecole Publique Créhen : **02 96 84 17 69**
- Dinan Agglomération : **02 96 87 14 14**
- Service déchets : **02 96 87 72 72**

AUTRES SERVICES

- Maison du Département : **02 96 80 05 18**
- Assistantes sociales (Maison du Département) : **02 96 80 00 80**
- Mission Locale de Dinan : **02 96 85 32 67**

↓ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MEDiateur DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider. Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mardi 7 décembre en la mairie de Pleudihen.
- Mardi 14 décembre 2021 en la mairie de Plancoët.
- Mardi 21 décembre 2021 en la mairie de Plouër.
- Mardi 4 janvier 2022 en la mairie de Pleudihen.

OFFICE DU TOURISME **DINAN - CAP FRÉHEL** : lancement de la campagne d'adhésion 2022

2022 approche et c'est l'occasion pour Dinan - Cap Fréhel Tourisme de renouveler sa campagne de partenariat avec un accès à l'ensemble de ses services : commercialisation, promotion, valorisation, conseils, ...



UN PARTENARIAT AVEC LES PROFESSIONNELS

Le pôle relations professionnelles et qualification de l'offre de l'Office de tourisme permet de mener à bien de nombreuses actions pour renforcer la synergie entre les bureaux d'informations

et les professionnels. Le partenariat permet aux acteurs locaux de bénéficier d'un accompagnement, d'être visible et de développer le chiffre d'affaires de son activité. Pour plus de renseignements, contactez Yann BOCHET. Responsable du pôle partenariat et qualification de l'offre Dinan - Cap Fréhel Tourisme, il sera désormais votre contact privilégié en charge des relations entre l'Office du tourisme et les professionnels de la commune. Yann sera disponible pour vous rencontrer et vous

présenter l'offre de partenariat à l'adresse suivante : y.bochet@dinan-capfrehel.com

À QUI S'ADRESSER POUR LES MEUBLÉS DE TOURISME

Pour toute demande concernant un meublé de tourisme, adressez-vous à Maria LE BOT, chargée des relations hébergeurs auprès des meublés et chambres d'hôtes. Maria répondra à toutes vos demandes sur m.lebot@dinan-capfrehel.com

POUR LES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS

Vous êtes organisateur d'un événement et vous souhaitez le valoriser ? L'Office du tourisme répertorie et valorise tout au long de l'année les différentes animations proposées par la commune ou une association. Pour augmenter la visibilité d'une de vos manifestations, contactez Virginie ALLORY à cette adresse : festivites.dinancapfrehel@gmail.com

Une lormeloise naturopathe

Alexandra, lormeloise, exerce en tant que naturopathe, réflexologue & professeure de yoga depuis plus de 3 ans. Elle nous présente son activité : "Je viens tout fraîchement d'arriver dans cette belle région bretonne d'où je suis originaire."

À quoi sert la naturopathie ?

Il s'agit d'une médecine, d'origine occidentale et non conventionnelle qui s'intéresse à tous les plans de l'être : physique, émotionnel et mental. En naturopathie, on écoute les symptômes et on s'intéresse à leurs causes racines. On travaille sur l'ensemble de l'hygiène de vie d'un individu afin qu'il gagne en vitalité, retrouve ses capacités d'auto-guérison pour prévenir l'arrivée de certains maux et certaines maladies.

Les principales missions du naturopathe :

- > Établir un bilan de vitalité individualisé,
 - > Élaborer un programme personnalisé d'hygiène vitale (PHV) et de vie conforme à votre physiologie.
- La naturopathie nous aide donc

à retrouver l'équilibre en faisant appel à des techniques 100% naturelles pour soutenir et favoriser la vitalité :

Rééquilibrage alimentaire en fonction de vos besoins et de votre terrain • Phytothérapie (avec les infusions/décoctions et autres extraits de plantes) • Aromathérapie (huiles essentielles) • Fleurs de Bach • Techniques manuelles (massages) • Exercices physiques, • Relaxation et respirations • Hydrologie (eau : sauna, bain, bouillotte, etc.) • Techniques psycho-émotionnelles • etc.

Quels sont mes domaines d'expertise ?

De part mon parcours personnel, je me suis peu à peu spécialisée dans la santé féminine, le fonctionnement du cycle féminin au naturel (de la ménarche à la ménopause),

l'observation du cycle ou encore les troubles du cycle. Également, je peux vous accompagner sur d'autres facettes de l'hygiène de vie telles que : la santé digestive, les défenses immunitaires, la gestion du stress ou encore la fatigue chronique.

Vous pouvez me retrouver :

- À mon cabinet : 26 rue du Pont, 22130 Plancoët à partir du 1^{er} décembre.
- Par visioconsultation (à distance)

Comment entamer un accom- pagnement avec moi ?

Prenez rendez-vous pour une consultation de naturopathie, une séance de réflexologie plantaire ou encore un cours privé de yoga spécialement conçu en fonction de vos besoins, sur Doctolib en recherchant :



Alexandra Portail, ou bien via mon site internet.

Pour en savoir plus sur moi, vous pouvez me retrouver :

Sur mon site internet : www.hygiene2vie.fr
Sur mon podcast (épisodes audio publiés chaque mercredi sur toutes les plateformes d'écoute de podcasts) : Ecllosion par Hygiene2vie
Sur ma page Facebook : Alexandra Portail Naturopathe
Sur mon compte Instagram : [alexandra_portail.natu](https://www.instagram.com/alexandra_portail.natu)

Pour me contacter :

Email : alexandraportail@hygiene2vie.fr
Tel : 06 20 31 23 33



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



À SAINT-LORMEL :

Les enfants de la classe de maternelle ont pu faire une sortie dès la rentrée, cette sortie en lien avec le projet « Je parraine mon arbre » a fait découvrir aux différents enfants plusieurs grandes familles d'arbres aux abords de l'école. Une fois les feuilles ramassées elles ont été mises à plat et écrasées avec des feuilles de journal afin de les sécher et les retrouver lors de la deuxième séance du projet qui consistera en la fabrication de papier recyclé.

Tous les enfants de l'école ont pu participer à la journée à thème sur Halloween le 12 novembre. Journée qui a pu se dérouler sans encombre avec l'aide des parents d'élèves qui sont venus nombreux pour aider à encadrer les différents ateliers, une fresque de Kiki la sorcière a été décorée, des citrouilles en pâte à sel, des pochettes de bonbons chauve-souris et surtout des gâteaux d'Halloween ! Cette journée fut un franc succès avec une visite dans le bourg pour récupérer des bonbons !

Depuis quelque temps les élèves ont la joie de découvrir des amis avec une maison sur leur dos et de travailler avec eux sur le domaine du vivant.

Ils aident au maintien en état de l'escargotière et font des expériences scientifiques sur ce que mange et comment vivent les escargots.

Les enfants de GS-CP ont bénéficié de séances de basket à la salle omnisports de Créhen. Celles-ci ont été menées par Vincent Reboux, éducateur sportif, en partenariat avec le club de Pluduno. Le but du club est de faire découvrir ce sport aux plus jeunes afin de faire de nouvelles recrues. Les enfants ont fait beaucoup de progrès, se sont initiés au dribble, au tir au panier... Si les conditions sanitaires le permettent, ils auront une journée rencontre en fin d'année scolaire avec d'autres GS-CP.

La classe de GS-CP travaille cette année sur un auteur de littérature jeunesse, Geoffroy de Pennart. Ils découvriront au fur et à mesure de l'année des albums de cet auteur. L'un d'entre eux : « Le loup est revenu » a été retenu afin de mener un projet musical avec un intervenant musique de Dinan agglomération. L'idée est que cette histoire soit lue par les CP mais que la lecture soit parfois interrompue par des musiques, des sons ou des chansons en rapport avec ce qui est dit. C'est un projet qui

prend beaucoup de temps et qui ne sera abouti qu'au mois de juin.

À CRÉHEN :

Au retour des vacances de Toussaint, les élèves de l'école publique Prévert ont travaillé autour des commémorations du 11 Novembre. Ils ont évoqué la Grande Guerre, cette guerre de 14-18 si terrible. Chaque classe est allée voir le monument aux morts de Créhen, constatant le lourd prix payé par chaque commune lors de ce conflit. Ils ont parlé des pays qui se sont affrontés et des conditions de vie des Poilus. Le 11 Novembre, lors des cérémonies officielles, à Créhen comme à St Lormel, des enfants du RPI étaient présents pour déposer une gerbe au pied du monument aux morts, au nom de l'Amicale laïque et de toute la communauté scolaire. Un grand merci aux enfants présents.

Et puis, le 12 novembre, les élèves de l'école Prévert se sont plongés dans l'ambiance d'Halloween. Vêtus de déguisements, ils ont découvert l'origine de cette fête très ancienne venue des pays anglo-saxons grâce à différentes lectures. Ils ont parlé de Jack O'Lantern. Ils ont appris du vocabulaire et de petites

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2021-2022 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

chansons en Anglais et ils ont réalisé de petits bricolages horribles ainsi que des dessins.

Le 19 novembre, les élèves de CM ont fait connaissance avec les artistes, un musicien, un comédien-conteur et un vidéo plasticien, qui vont les guider dans un grand projet culturel et artistique, en partenariat avec le Département des Côtes d'Armor. Avec 2 classes de Saint-Jacut-de-la-Mer, ils vont participer à la création d'un spectacle de "mapping" sur le château du Guildo : ils créeront une histoire, qu'ils illustreront de dessins, et dont ils feront la bande-son. Grâce au numérique, ce spectacle sera projeté en sons et lumières sur les murs du château, en mai 2022. C'est un beau projet qui leur demandera beaucoup d'investissement et dont ils pourront être fiers !





VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS : Commemoration du **11 novembre, Joseph Robert médaillé.**

Un dépôt de gerbe a été effectué par les anciens combattants et par les enfants de l'école à la mémoire des disparus. Le Président Daniel Fraval a retracé l'épopée de cette grande guerre. Il a ensuite fait l'éloge du parcours de M. Joseph Robert dans le régiment des SPANIS lors de la guerre au Maroc. René Bouan, Maire, lui a remis la médaille d'Afrique du Nord, reconnaissance de la République pour son engagement.

- Une vente de galettes des rois sera mise en place début Janvier.
- Nous renouvelons également l'action Bennes à ferrailles sur Saint Lormel du 21 Janvier au 4 Février 2022 sur le parking de l'église.

Un remerciement tout particulier à nos anciennes du bureau qui nous ont quittées après plusieurs années de bons et loyaux services. Merci à vous Stéphanie, Aurélie et Marie pour votre investissement dans cette belle aventure qu'est l'APE de Créhen - Saint-Lormel.

En attendant 2022, l'amicale souhaite à tous de passer de belles fêtes de fin d'année.

AMICALE LAÏQUE : Nouveau bureau et actualités

Enfin... l'amicale laïque des écoles de Créhen et Saint Lormel a pu renouveler son bureau avec trois anciens membres qui sont : Fabienne, Johannes et Julien rejoints par Mélanie, Gaëlle et Pauline. Nous sommes en train de planifier les différentes actions pour l'année scolaire à venir :
- Une distribution de sapins de Noël est programmée le 10 Décembre 2021.

Programmation culturelle DINAN AGGLO

- « Pot-pourri » de et avec Constance, humour - Vendredi 10 décembre 2021 - 20h30 - Solenval à Plancoët.
- « Arpeggione » de la Compagnie danse Louis Barreau, théâtre - Vendredi 4 février 2022 - 20h30 - Solenval à Plancoët.

+ d'Infos : 02 96 87 03 11
(Théâtre des Jacobins) ou
02 96 84 00 57 (Office de
Tourisme de Plancoët) ou
sur
<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

ATELIER VANNERIE :

Les cours de Vannerie reprennent tous les jeudis à 14h, du 6 janvier au 7 avril 2022, à la salle polyvalente.

Ils seront animés par Alfred Hamon, aidé de quelques personnes expérimentées. Si vous êtes intéressés, il suffit de vous munir d'un sécateur. Le pass sanitaire et une participation de 5€ pour la saison seront demandés.



Contact :
Alfred : 06 30 78 50 90 ou
Agnès : 06 45 75 65 35

COMITÉ DES FÊTES :

- **Au programme : Téléthon châtaignes /vin chaud / Assemblée Générale en janvier** (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur)
- Le Comité des Fêtes de Saint Lormel reprend

sa vente itinérante de gâteaux sur la commune, le samedi 4/12/21, au profit du Téléthon. Les personnes désirant offrir un gâteau pourront le déposer à la Mairie le vendredi 3/12 au soir ou le samedi 4/12 au matin. Merci de réserver le meilleur accueil aux vendeurs qui se présenteront à vos domiciles.



- Animations de Noël : Le comité des fêtes organise son animation de Noël le 18 décembre 2021 à partir de 18 h devant l'église du bourg (ou au préau du terrain des sports). Au programme : présence du Père Noël dans le bourg, dégustation gratuite de châtaignes grillées, de chocolat et vin chaud. Tous les habitants de Saint-Lormel sont invités à venir partager ce moment convivial pour les petits et les grands.
- Assemblée Générale le samedi 29 janvier 2022.

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR